

LES INFOS

PRATIQUES

ABONNEMENT

La formule d'abonnement comprend **les 5 corridas + la novillada piquée + la novillada non piquée offerte.**

AVANTAGES

- ▶ 4,5% de réduction sur le prix unitaire des billets des corridas
- ▶ Exonération totale des droits de location sur l'abonnement
- ▶ Possibilité de paiement en trois fois
- ▶ Priorité pour le renouvellement des abonnements. À compter du 11 mai, les abonnements non renouvelés seront remis en vente
- ▶ Ouverture anticipée de la billetterie pour l'achat de places supplémentaires pour les corridas à partir du 18 mai

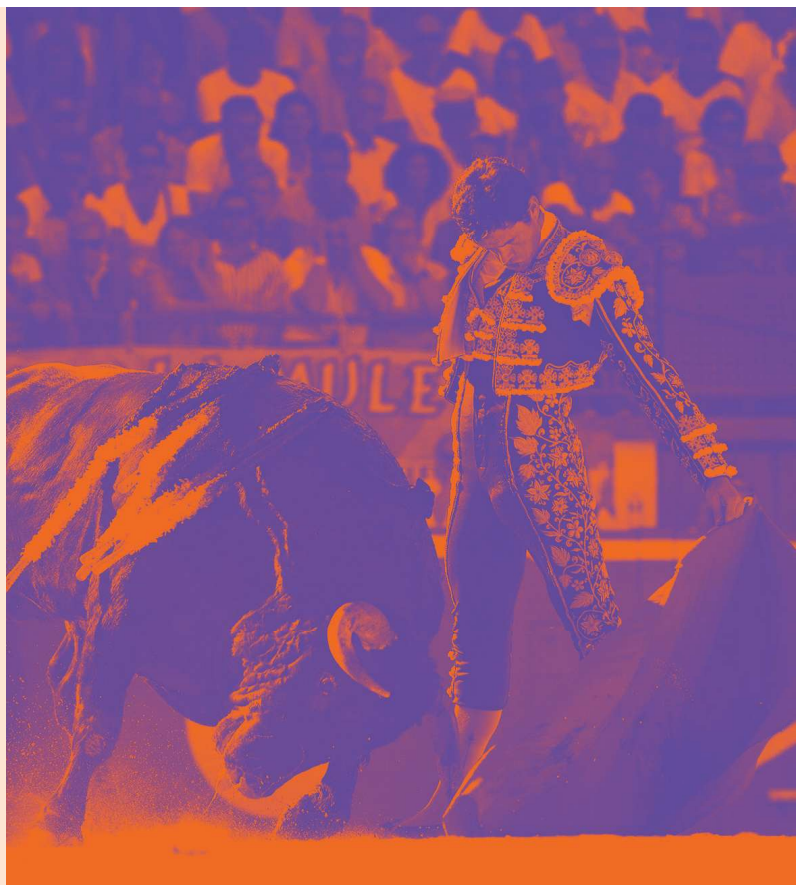
MODALITÉS DE PAIEMENT

En une seule fois

Le paiement doit être effectué par chèque (à l'ordre du Trésor Public), carte bancaire ou virement **avant le 7 mai.**

En trois fois par mandat de prélèvement SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA doit être renvoyé à la Régie des Fêtes et Animations, obligatoirement complété, signé et accompagné de votre RIB avant le 15 avril. **Les prélèvements sur votre compte seront effectués les 4 mai, 4 juin et 6 juillet.**



RETRAIT DES BILLETS

Du 2 mars (8 juillet pour les paiements en trois fois) au 16 juillet à la Régie des Fêtes et Animations et à partir du 18 juillet à la billetterie des arènes du Plumaçon

- ▶ Une pièce d'identité sera demandée au titulaire de l'abonnement pour retirer les billets. En cas d'empêchement, l'abonné devra préciser l'identité de la personne mandatée
- ▶ Sur demande, les places peuvent être expédiées à votre domicile, sous pli recommandé, contre paiement de 7€

BILLETTERIE

- ▶ À partir du 1^{er} juin sur montdemarsan.fr
- ▶ À partir du 15 juin à la Régie des Fêtes et Animations